

et du Commerce. En son absence, je la poserai à son secrétaire parlementaire. Le numéro d'aujourd'hui du *Globe and Mail* rapporte que les employés de Statistique Canada devront faire prendre leurs empreintes digitales par la GRC.

Des voix: C'est honteux.

M. Robinson: Le secrétaire parlementaire nous dirait-il si c'est exact et, si oui, dans quel but?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait qu'il ne peut demander à un ministre ou à un secrétaire parlementaire de confirmer ou d'infirmer une nouvelle. On pourrait peut-être faire comme si la question était posée directement.

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, Statistique Canada a une très lourde responsabilité en ce qui concerne la garde de renseignements confidentiels et par suite d'une révision des mesures de sécurité, de nouvelles cartes d'identité seront remises à ses employés. Les nouvelles cartes comprendront le nom et la photo de l'employé, mais non ses empreintes digitales. La Gendarmerie royale n'a rien à voir là-dedans.

* * *

L'AGRICULTURE

LE MAÏS—LA POLITIQUE RELATIVE AUX PRIX ET À L'ENTREPOSAGE

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture au sujet de la baisse croissante du prix du maïs au Canada. Le ministre a-t-il l'intention de faire une déclaration à l'appel des motions au sujet de la politique gouvernementale à cet égard et dira-t-il à cette occasion si le gouvernement a évalué la production globale de maïs dans l'est du Canada et la disponibilité des entrepôts ou si nous les remplissons d'orge de l'Ouest ou de maïs des États-Unis?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à des questions semblables et signalé que j'avais eu divers entretiens avec des représentants de l'industrie du maïs à Ottawa et dans les régions où on s'adonne à cette culture. Nous examinons l'affaire de près et dès que la chose sera possible, je ferai une déclaration à ce sujet.

* * *

LA CONSOMMATION

LE BILL RELATIF À L'EMBALLAGE ET À L'ÉTIQUETAGE—LA DATE DE LA PROCLAMATION

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, étant donné que le bill sur l'emballage et l'étiquetage aura de grandes répercussions dans le commerce et l'industrie en général, le ministre de la Consommation et des Corporations nous dirait-il pourquoi ce bill n'a pas encore été proclamé?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, c'est que nous sommes à rédiger un règlement. Au cours de ce travail, nous consultons les industries afin d'éviter tout boulever-

sement inutile des pratiques. Nous voulons aussi que le règlement apporte au consommateur le plus d'aide possible. A notre avis, la loi relative à l'emballage et à l'étiquetage marque un progrès important pour les consommateurs et l'industrie de l'emballage au Canada.

* * *

ANCIENS COMBATTANTS

LE TRANSFERT DE L'HÔPITAL DE LANCASTER AUX AUTORITÉS PROVINCIALES—LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, ma question, qui s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants, porte sur la reprise des pourparlers en vue de confier éventuellement au Nouveau-Brunswick l'administration de l'hôpital du ministère, situé à Lancaster. Étant donné que la responsabilité dans ce domaine incombe au ministre, garantirait-il que les emplois des fonctionnaires fédéraux seront protégés du point de vue des salaires, des traitements et autres conditions?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Oui, monsieur l'Orateur. Je tiens à donner au député l'assurance que nous ne négligerons rien pour protéger nos employés et nous assurer que leurs conditions de travail demeureront les mêmes.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Affaires des anciens combattants si les employés en cause sont consultés à ce sujet?

L'hon. M. Dubé: Oui, monsieur l'Orateur. Les hauts fonctionnaires de mon ministère ont consulté les représentants des syndicats de ces employés. Nous étudions la question en ce moment avec les autorités du Nouveau-Brunswick, et avant de prendre une décision définitive, les parties intéressées auront été dûment consultées.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

SAINT-ROMUALD—LA SUBVENTION VERSÉE À LA COMPAGNIE AIGLE D'OR—L'ATTITUDE DES DIRIGEANTS

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

A la suite de sa récente visite à Saint-Romuald, l'honorable ministre a-t-il au moins reçu de la compagnie Aigle d'Or une marque de reconnaissance, parce que le gouvernement fédéral a accordé une subvention de 5 millions de dollars à cette compagnie, ainsi qu'un dégrèvement fiscal du même ordre. Est-ce que l'honorable ministre a reçu des nouvelles de la compagnie depuis le jour où on lui a refusé le droit de parole?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, j'ai lu une nouvelle dans les journaux à l'effet que le vice-président de la compagnie s'excusait de l'incident de Saint-Romuald. Je tiens encore à répéter, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas parce que je n'ai pas parlé, mais parce qu'on n'a pas reconnu la contribution du gouvernement canadien.